

Programme Spécifique de Formation **CLIMATISATION niveau 2** **TEST D'APTITUDE (catégorie V-VHU)**

Objectifs de la formation	Public	Prérequis
<p>A l'issue de la formation, le participant aura validé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les compétences (savoir et savoir-faire) nécessaires à la démolition des systèmes de climatisation des véhicules hors d'usage (VHU), dans le respect des obligations légales 	<ul style="list-style-type: none"> • Démolisseur/casseur intervenant sur un circuit de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route 	<ul style="list-style-type: none"> • Idéalement, avoir suivi la formation de niveau 1 • Savoir lire, écrire et comprendre le Français

Durée	Effectif	Dates et Lieux
• 0,5 jour (3,5 heures)	• Limité à 4 personnes par session	• Nous consulter

Programme de la formation

Activité en salle

Activité en Atelier

1 - Validation théorique

Questionnaire portant sur :

- incidence sur l'environnement des fluides frigorigènes et réglementations correspondantes en matière d'environnement (avoir une connaissance élémentaire des impacts des fluides frigorigènes sur le climat, avoir une connaissance élémentaire des dispositions des règlements (CE) et du code de l'environnement, connaître les règles de sécurité liées à la manipulation des fluides frigorigènes)
- prise en compte générale de l'équipement (connaître le fonctionnement des systèmes de climatisation dans les véhicules à moteur, savoir identifier les principaux composants d'un système frigorifique et connaître leur fonctionnement)

2 - Validation pratique

Manipulations sur véhicule :

- prise en compte générale de l'équipement (analyser les documents fournis, identifier le fluide contenu dans l'équipement)
- gestion écologique du système et du fluide frigorigène lors de la récupération (manipuler un cylindre de fluide frigorigène, effectuer un transfert de fluide d'un cylindre vers une station, connexion d'un dispositif de récupération aux vannes de service d'un système de climatisation et déconnexion de ce dispositif, procéder à la récupération totale du fluide, contrôler la pression finale de récupération, déterminer la quantité de fluide récupéré, déterminer la quantité d'huile récupérée, procéder au tirage au vide, remplir la fiche d'intervention)

A l'issue de l'évaluation, un avis de réussite (avec diplôme certifié) ou d'échec sera émis dans un délai maximal d'un mois



Programme Spécifique de Formation CLIMATISATION niveau 2 TEST D'APTITUDE (catégorie V-VHU)

Modalités d'accès à la formation

- Plan de formation

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

- Habilitation présentielle
- Exercices théoriques (QCM) et mises en situation pratiques (atelier)
- Diaporama d'introduction, grille de réponse au QCM et support travaux pratiques, matériel et pièces pédagogiques

Compétences du formateur

- Formateur spécialisé en pédagogie des adultes et techniques d'animation
- Double compétence technique (climatisation) et pédagogique
- Formateur expérimenté dans le domaine de l'habilitation disposant de l'attestation d'aptitude catégorie V-VHU

Modalités d'acceptation du stagiaire à la formation

- Le jour du stage, le stagiaire devra se munir impérativement d'une pièce d'identité, de sa convocation au stage, de vêtements de travail et de chaussures de sécurité

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Non applicable

Modalités d'évaluation de votre satisfaction

- Non applicable

Formalisation à l'issue de la formation

- Une copie de la feuille de présence est délivrée à l'entreprise et à l'OPCA
- A l'issue de la formation, un avis de réussite (avec délivrance de l'attestation d'aptitude catégorie V-VHU, diplôme certifié) ou un avis d'échec sera émis dans un délai maximal d'un mois

Personnes en situation de handicap

- L'ensemble de nos formations sont accessibles à tout public, y compris les personnes en situation de handicap (PSH)
Pour toute information, contactez notre référé handicap

Tarif catalogue

- Nous consulter ou consulter le site web www.forvatec.com

Tous nos programmes de formation sont établis conformément à l'article L-6353 du code du travail